

contournement autoroutier de Bordeaux

ÉTUDE PRÉLIMINAIRE BILAN DE LA CONCERTATION

Annexe 3 Synthèse des avis

Septembre 2006



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



direction
régionale
de l'Équipement
Aquitaine

Communes secteur Nord : blayais, bourgeois, cubzagais

<i>Communes, secteur Nord : blayais, bourgeois, cubzagais</i>	<i>Résumé de l'avis</i>	<i>Modalité</i>
Berson	Condamne la méthode employée : pas de concertation. Absence de communication. Rejette le choix des tracés et leurs impacts. Demande une nouvelle étude avec concertation. Demande à M le Préfet d'interrompre le débat actuel et d'ouvrir de nouvelles discussions.	Délibération du 08/06/06
Berson	Maintien du refus du projet, y compris la nouvelle hypothèse par la vallée du Brouillon.	Délibération du 07/08/06
Cars	Déplore le manque d'information sur les fuseaux. Déplore la mutilation du vignoble sur la commune. S'oppose au projet.	Délibération du 15/05/06
Civrac de Blaye	Absence de concertation, méthode inacceptable, contraire au développement durable, ne préserve pas l'économie de l'espace, gèle les transactions immobilières. Refuse tous les fuseaux, souhaite être associée à une nouvelle étude prenant en compte le désenclavement du Blayais.	Délibération du 09/06/06
Comps	Méthode médiocre, peu de considération des élus locaux. CABx passe sur des terres viticoles de qualité, passe sur un hameau, contraire au développement durable, anéantit les efforts touristiques, ne favorise pas le développement économique, pas de garantie de l'utilisation obligatoire du transit. Pourrait utiliser des couloirs autoroutiers existants Refuse l'ensemble des fuseaux, veut être associée à une nouvelle étude, souhaite le développement des solutions alternatives.	Délibération du 12/06/06
Cubzac les Ponts	Rejet de la proposition des 2 variantes du fuseau A1. S'oppose à toute nouvelle implantation d'une infrastructure sur son territoire (en plus de l'A10, la voie ferrée Bordeaux-Nantes, la RN10 et la future LGV). Demande le retrait définitif des fuseaux concernant la commune.	Délibération du 14/09/06
Etauliers	Favorable à un débat concernant ce projet.	Délibération du 17/05/06

Gauriac	<p>Nécessité de rééquilibrer les modes de transport. Priorité au fer, mer, fleuve. Les PL n'iront pas sur un itinéraire à péage quand ils peuvent rouler sur un axe gratuit. Gauriac est construit sur des carrières, le CABx ferait des dégâts irrémédiables. Dégâts sur AOC et environnement. Le CABx prendrait la seule place libre pour le développement de la commune. Contre le CABx. Il doit y avoir un débat sur les modes alternatifs.</p>	Délibération du 15/06/06
Mombrier	<p>Contre le projet de CABx. Aucune concertation préalable. Pétition signée par 214 habitants de Mombrier jointe à la délibération.</p>	Délibération du 22/06/06
Plassac	<p>Débat public tronqué, crise de confiance. Maires non consultés sur les tracés. Délai de 2 mois trop court. Le CABx ne désenclave pas la Haute Gironde, est un aspirateur à camions. Pas de réflexion sur les modes alternatifs. Pas de respect des réglementations : PPRI, Natura 2000, zones SEVESO, protection des monuments historiques... Contraire au développement durable. Demande la réouverture du débat public.</p>	Délibération du 05/06/06
Prignac et Marcamps	<p>Il faut chercher des solutions à la saturation du réseau par les modes de transport alternatifs, la relocalisation des traitements intermédiaires et la recherche de nouvelles énergies. Mais le CABx est inévitable. Les projets proposés ne tiennent pas compte des priorités : <ul style="list-style-type: none"> • recherche d'intégration dans les couloirs existants ; • protection de l'habitat et de l'environnement ; • couloirs hors des zones AOC ; • condition de réalisation et d'intégration du chantier. La durée et la méthode de concertation sont inacceptables. La collectivité refuse les fuseaux proposés, demande à être associée à la recherche de nouvelles solutions.</p>	Délibération du 19/06/06

Pugnac	<p>3 fuseaux traversent la commune, sur des terres en AOC : perte d'investissement, perte d'emplois. Va nuire à l'église Saint Sulpice de Lafosse et au village ancien de Lafosse (château Calmeilh du XVII et ifs de 300 ans).</p> <p>De nombreux habitants touchés : propriétés morcellées, bruit accentué par les vents d'ouest, servitudes. Un fuseau passe sur le centre de formation professionnelle des apprentis agricoles : 100 élèves. Cadre de vie champêtre anéanti. Politique du CG de développement de l'oenotourisme anéantie. Pas de développement économique local, comment obliger les PL à prendre un itinéraire à péage ? Tout mettre en oeuvre pour développer le feroutage et les autoroutes de la mer. S'oppose au CABx.</p>	Délibération du 12/06/06
Saint André de Cubzac	<p>Demande l'abandon de la concertation. Rejette le fuseau A1, trop proche des zones habitées et des zones d'activité. Demande le développement des transports alternatifs marchandises et voyageurs. Rejette l'élargissement d'A10.</p>	Délibération du 29/05/06
Saint André de Cubzac	<p>Opposition, solidaire avec toutes les communes du canton, à la nouvelle proposition A1bis. Impacts sur les zones urbanisées et viticoles. Ne pas précipiter la décision avant un certain apaisement.</p>	Lettre du 15/09/06
Saint André de Cubzac	<p>Approuve l'abandon du fuseau A1. Rejet de l'hypothèse A1bis, qui n'a pas fait l'objet d'explications. La largeur du fuseau A1bis n'est que de 50 à 150m. Il menace la ZAC d'Aquitaine, comme le fuseau A1, menace le collège, la gendarmerie, une résidence sociale, un projet de clinique ophtamologique, compromet le PLU. Le fuseau A1bis cumule les nuisances avec celles de l'A10 existante. Implanté dans l'actuelle zone non aedificandi de l'A10, le CABx serait alors à moins de 100m de nombreuses habitations. Des habitations et des entreprises commerciales et viticoles seraient directement détruites par l'emprise. Le fuseau A1bis ne correspond pas aux objectifs tels qu'ils lui ont été assignés.</p>	Délibération du 25/09/06

<p>Saint Christoly de Blaye</p>	<p>Elus non consultés. 2 fuseaux sur la commune = dégats sur l'habitat, l'environnement, l'agriculture, la viticulture, la sylviculture et la qualité de vie. L'A10 traverse la commune sans contre-partie. Population opposée. Les axes routiers du canton ne sont pas saturés. Avis défavorable sur les fuseaux. Pas nécessaire de créer des nuisances dans des zones rurales loin de Bordeaux.</p>	<p>Délibération du 29/06/06</p>
<p>Saint Ciers de Canesse</p>	<p>La mairie a organisé une consultation écrite de la population. Rejette le projet de CABx, demande l'interruption de la procédure en cours. Mais le transit de marchandises va continuer à croître, alors il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accélérer les projets ferroviaires ; • développer les TC ; • réouvrir une concertation avec les collectivités, les syndicats viticoles et les associations pour définir de nouvelles solutions hors zones AOC, hors zones d'habitat, qui désenclavent la haute Gironde. 	<p>Délibération du 20/06/06</p>
<p>Saint Ciers de Canesse</p>	<p>Suite à la réunion du 2 août : présentation du nouveau fuseau dans la vallée du Brouillon. Dénonce la méthode. Réfute l'argument sur les surfaces viticoles épargnées. Ce tracé est un coup fatal au développement du tourisme, provoquera des nuisances sonores, modifiera le microclimat local, l'échangeur avec la RN 137 n'apportera pas d'essor économique ni de désenclavement. Rejette la nouvelle proposition de tracé.</p>	<p>Délibération du 04/08/06</p>
<p>Saint Gervais</p>	<p>Condamne la méthode de concertation. Contre les fuseaux A1, B1, B2, contre l'élargissement d'A10, contre toute nouvelle autoroute sur le Cubzaguais. Favorable au principe du CABx, accompagné d'actions pour les autres modes de transport. Demande l'ouverture de nouvelles négociations, y compris un contournement est, associant les élus et les décideurs locaux.</p>	<p>Délibération du 09/05/06</p>
<p>Saint Girons d'Aigrevives</p>	<p>Refus du projet proposé. Le travail effectué depuis le remembrement serait remis en cause. La commune serait coupée en deux. Nuisances sonores, atmosphériques, viticulture faune, flore sur l'environnement en général.</p>	<p>Délibération du 01/06/06</p>

Saint Seurin de Bourg	<p>Pas de concertation Etat / Elus. Dégradation du paysage, destruction des AOC et habitat. Matériaux prélevés et ouvrage dans l'estuaire auraient des conséquences désastreuses. Nivellement des collines et vallons modifierait l'environnement. Les PL ne prendront pas un itinéraire à péage si A10 gratuite. Favoriser le transport par mer et fer d'abord et si cela ne suffit pas, augmenter la capacité des voies actuelles. Rejette les solutions proposées et souhaite être associée à une nouvelle étude.</p>	Délégation du 14/06/06
Saint Trojan	Opposée au projet.	Délégation du 20/06/06
Tauriac	<p>Engagée dans une politique de développement durable. Liaison efficace avec Bordeaux indispensable, mais la réponse de fond doit privilégier les modes alternatifs. Le projet proposé ne tient pas compte des priorités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration dans les couloirs existants ; • Protection des zones d'habitat ; • Hors aires AOC ; • Conditions et intégration du chantier. <p>Méthode et délais de concertation inacceptables. Refuse l'ensemble des fuseaux. Souhaite être associée à la recherche de nouvelles solutions.</p>	Délégation du 01/06/06
Villeneuve	<p>Refus du projet proposé. Demande l'interruption de la procédure en cours, l'ouverture d'une vraie concertation, le développement des modes alternatifs, la prise en compte des zones habitées, des sites historiques, des terroirs viticoles.</p>	Délégation du 29/06/06

Communes secteur Médoc

<i>Communes Secteur Médoc</i>	<i>Résumé de l'avis</i>	<i>Modalité</i>
Arcins en Médoc	Rejette l'ensemble des fuseaux. S'élève contre l'absence de concertation. Demande le retrait du projet. Demande une concertation avec comme priorité le désenclavement du médoc et la desserte du port du Verdon.	Délibération du 12/06/06
Arsac	Débat public interrompu. Dans les objectifs, il manque la desserte du Verdon et le désenclavement du Médoc. Les projets proposés méconnaissent les terroirs viticoles AOC, les zones naturelles et les secteurs résidentiels. S'élève contre le manque de concertation préalable à la proposition des fuseaux. Refuse tous les fuseaux tels que proposés. Demande le retrait du projet actuel. Précise qu'un passage plus au nord et à l'ouest satisferait tous les objectifs, auquel s'ajouteraient la desserte du Médoc et du Verdon.	Délibération du 29/06/06
Avensan	Rappelle que ce projet doit limiter l'étalement urbain de la CUB. Demande l'abandon des fuseaux nord B, C, 4 et 5 car ils ne limitent pas l'étalement urbain + ZNIEFF + AOC, anciennes carrières... Nécessité de raccorder CABx et RN 1215 pour la desserte du port du Verdon et le désenclavement du Médoc. Desserte prioritaire de l'aéroport. Au sud, n'accepte aucun transfert ou nouvelle étude qui reporteraient les fuseaux davantage sur le territoire communal. A noter que cette commune a remis un dossier à l'appui de ses courriers, constitué d'extraits de différentes études réalisées sur le territoire communal.	Motion du 12/05/06 et délibération du 30/06/06. Courriers des 09/09, 15/09 et 16/10/06
Cantenac	Pas de concertation avec les élus. CABx ne prend pas en compte : les AOC, les zones naturelles et les zones résidentielles. Refuse l'ensemble des fuseaux. Demande le retrait total du projet. Demande l'ouverture d'une concertation avec comme priorité le désenclavement du Médoc et la desserte du port du Verdon, pour permettre le développement d'un nouveau mode de transport des marchandises.	Délibération du 27/06/06

Castelnau de Médoc	<p>Considère que l'esprit de la loi démocratie de proximité n'est pas respecté.</p> <p>CABx est une solution archaïque, favorisera les flux routiers, porte atteinte à l'environnement, contraire au développement durable.</p> <p>S'oppose au CABx.</p> <p>Demande en local :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la mise à 2X3 voies de la rocade ; • le désenclavement du Médoc par la RN 215 ; • le développement des TC voyageurs et marchandises. <p>Demande au plan national une politique d'optimisation des modes de transport alternatifs.</p>	Délibération du 20/06/06
Carcans	<p>S'oppose au principe du CABx.</p> <p>Suggère la poursuite du développement des TC, la mise à 2x3 voies de la rocade et un véritable débat pour une politique de solutions alternatives au transport routier, avec tous les pays membres de la CEE.</p>	Motion du 23/10/06
Cussac-Fort-Médoc	<p>Le projet méconnaît :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les territoires viticoles AOC ; • les zones naturelles ; • les zones résidentielles. <p>S'élève contre l'absence de concertation avec les élus concernés.</p> <p>Demande le retrait total du projet.</p> <p>Demande l'ouverture d'une concertation avec comme priorité le désenclavement du Médoc et la desserte du Verdon.</p>	Délibération du 28/06/06
Labarde	<p>S'élève contre l'absence de concertation Etat / Elus.</p> <p>Refuse l'ensemble des fuseaux.</p> <p>Demande le retrait du projet.</p> <p>Demande une concertation avec comme priorité le désenclavement du Médoc et la desserte du port du Verdon.</p>	Délibération du 20/06/06
Lamarque	<p>S'élève contre l'absence de concertation.</p> <p>Refuse tous les fuseaux.</p> <p>Demande le retrait du projet.</p> <p>Précise qu'un contournement plus à l'ouest et au nord satisferait tous les objectifs + le désenclavement du Médoc et la desserte du Verdon.</p>	Délibération du 13/06/06
Le Pian Médoc	<p>Rejette l'ensemble des fuseaux.</p> <p>Demande le retrait du projet et l'ouverture de la concertation avec 2 objectifs : le désenclavement du Médoc et la desserte du port du Verdon.</p>	Délibération du 20/06/06
Ludon Médoc	<p>S'élève contre l'absence de concertation entre l'Etat et les élus.</p> <p>Refuse l'ensemble des fuseaux.</p> <p>Demande le retrait total du projet.</p> <p>Demande la mise à 2X3 voies de la rocade.</p> <p>Demande le développement des TC et des voies ferrées en urbain.</p>	Délibération du 28/06/06

Margaux	<p>Nécessité de désenclaver le Médoc. Les 5 fuseaux traversent des zones urbanisées alors que celles déboisées par la tempête de 99 seraient plus appropriées. Il faudra obliger les PL à prendre une route à péage. Demande une nouvelle concertation pour trouver une solution qui désenclave le médoc et dessert le port du Verdon. Déploire l'absence de concertation Etat / Elus. Le projet proposé méconnaît : les terres en AOC, les zones naturelles, les zones résidentielles. Refuse l'ensemble des fuseaux. Demande le retrait du projet. Demande une nouvelle concertation avec pour objectifs le désenclavement du Médoc et la desserte du port du Verdon.</p>	Délibération du 27/06/06
Moulis en Médoc	<p>Le CABx porte atteinte au patrimoine sans désenclaver le Médoc, sera un frein au ferroutage, ne désengorge pas la rocade. Demande l'aménagement de la rocade et la recherche de solutions alternatives.</p>	Délibération du 21/06/06
Soussans	<p>S'insurge contre la non consultation des élus. Le CABx ne présente que des inconvénients pour les communes traversées, sans retombées positives. S'étonne que des tracés plus au nord ne soit pas proposés : désenclaveraient le Médoc dans un secteur moins habité. Refuse le projet et la manière dont il est proposé.</p>	Délibération du 01/06/06

Communes de la CUB

<i>Communes de la CUB</i>	<i>Résumé de l'avis</i>	<i>Modalité</i>
Ambarès et Lagrave	<p>Débat public occulté. Beaucoup d'infrastructures sur Ambarès. Vigilance sur la défense et la protection des marais. Le "tout camion" est inenvisageable, trop de nuisances. Réfléchir au transport par mer et fer. Les PL prendront-ils un CAB à péage ? Les collectivités locales n'ont pas à s'engager sur un projet au service des pays du nord et du sud de l'Europe, l'Etat et l'Europe doivent le faire. S'oppose aux fuseaux actuels et surtout au passage sur la commune dans les conditions envisagées. Demande la reprise du projet avec concertation préalable par un large débat public.</p>	Délibération du 26/06/06
Ambarès et Lagrave	<p>Fuseau A1 incompatible avec le territoire communal (proximité des zones urbanisées, effets sur le marais classé Natura 2000). Un échangeur sur la presqu'île serait peu utilisé par les PL, mais constituerait un risque grave d'étalement urbain. La desserte des activités de la presqu'île peut-être améliorée dans des délais beaucoup plus courts à partir des dessertes existantes. Rejette le fuseau n°1 et son passage sur la presqu'île, qu'il soit A1 ou A1bis.</p>	Délibération du 11/09/06
Ambès	<p>Affirme la nécessité d'un contournement autoroutier. Fuseau B2 inacceptable. Le fuseau A1 amendé pourrait constituer la moins mauvaise des propositions. Si la desserte de la presqu'île n'est pas assurée, le contournement n'a aucune raison de surplomber la presqu'île, et il y aurait urgence à améliorer la desserte PL de la presqu'île depuis l'échangeur de St Vincent de Paul sur l'A10.</p>	Délibération du 26/06/06
Bassens	<p>Favorable au CABx tout en développant aussi le ferroutage et le cabotage. Passage à l'ouest pour desservir les sites économiques. Préconise un nombre limité d'échangeurs. Préserver les milieux naturels. Obliger les PL en transit à prendre le CABx. Prévoir le jumelage ferroviaire.</p>	Délibération du 16/05/06

Blanquefort	<p>Le CABx doit assurer la liaison nord-sud pour le trafic de transit et permettre à la rocade d'assurer son rôle de desserte urbaine en lien avec les TC. Le principe est défendable, mais il faut que l'infrastructure compense les nuisances qu'elle provoquera. Or les propositions de fuseau ignorent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les territoires viticoles en appellations ; • les zones naturelles remarquables ; • les zones résidentielles fortement peuplées. <p>Les projets mis à la concertation sont inacceptables. Demande que d'autres passages soient étudiés par l'Etat y compris à l'est de l'agglomération, dans un large souci de concertation.</p>	Délibération du 26/06/06
Bordeaux	<p>Le CABx est impératif pour améliorer le corridor Atlantique. Doit en priorité capter le trafic de transit. 2 échangeurs seulement à l'ouest pour lutter contre l'étalement urbain (un pour la desserte du Médoc, l'autre pour l'aéroport), +1 sur la presqu'île si le tracé l'emprunte. Ne pas se satisfaire du "tout routier". Développer aussi les infrastructures ferroviaires notamment pour le fret, pour lequel un jumelage avec le CABx doit être prévu. Le CABx doit être suffisamment éloigné pour ne pas se transformer en super rocade. Le fuseau doit éviter tous les terroirs viticoles prestigieux, pour préserver l'image internationale de Bordeaux.</p>	Délibération du 03/07/06
Carbon Blanc	<p>Se prononce contre les hypothèses actuelles de tracés. Demande l'arrêt de la procédure engagée par l'Etat. Demande du temps pour un vrai débat démocratique.</p>	Délibération du 06/07/06
Cestas	<p>Refuse le tracé N°6. Si échangeur CABx/A63 sur la commune, demande une concertation et des compensations. Exige la protection des zones naturelles et agricoles. Reprend l'avis du SYSDAU du 2 juin 2006.</p>	Délibération du 22/06/06
Pessac	<p>Malgré le développement des TC et du fret par le rail ou par la mer, le CABx semble être une nécessité, mais il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ne pas aggraver l'étalement urbain à l'ouest, donc il faut limiter le nombre d'échangeurs et aucun raccordement sur A660 vers arcachon ; • ne pas faire une super rocade : les fuseaux 6X et 6'X doivent être exclus ; • il faut développer des dispositifs d'aménagement et de cadrage qui garantissent le développement économique de la CUB, pour maintenir l'équilibre sur les produits de la taxe professionnelle dans l'intercommunalité, en particulier. <p>Le débat a été tronqué, le foisonnement des fuseaux nuit à l'adhésion des populations, au final l'infrastructure est rejetée. Il faut définir un nouveau mode de gouvernance de ce projet, sous l'impulsion de l'Etat dans le cadre d'une politique globale des transports.</p>	Lettre du 13/07/06

Saint Aubin du Médoc	Opposition de principe au CABx. « la concertation se limite à un monologue ».	Délibération du 26/06/06
Saint Louis de Montferrand	Constate que malgré une politique volontariste sur les modes alternatifs, les infra existantes n'absorberont pas l'augmentation du trafic routier, est donc favorable au CABx. Un échangeur sur la presqu'île ne se justifie pas au vu des études menées par l'Etat. Cela évite un franchissement long et coûteux, la fragilisation du marais et l'expropriation des habitants. Demande : <ul style="list-style-type: none"> • du temps pour la concertation ; • un plan global des transports favorisant le maritime et le ferroviaire. 	Délibération du 26/06/06
Saint Louis de Montferrand	Rejet du fuseau n°1. Rejet en l'état actuel de ce projet de CABx, et son passage sur la presqu'île.	Délibération du 14/09/06
Saint Médard en Jalles	Constate la croissance du flux nord-sud et prône une politique volontariste de développement des modes alternatifs à la route. Mais émet un avis favorable au CABx à péage par l'ouest pour absorber l'augmentation de trafic routier, sous réserve que les prévisions de trafic se vérifient dans le temps. Demande : <ul style="list-style-type: none"> • du temps pour la concertation et le dialogue ; • nécessité d'un plan global prioritairement axé sur le ferroviaire et le maritime ; • enjeu du CABx pour résoudre l'asphixie de l'agglomération bordelaise par l'accroissement du trafic PL ; • CABx à péage avec 2 échangeurs en rive gauche (RD 106 et RN 1215), sans amplifier ainsi l'étalement urbain ; • veiller à une insertion harmonieuse dans l'environnement. Le tronc commun doit être repoussé à l'ouest, au delà de Salaunes éventuellement. Rejette les tracés 6X et 6'X : atteinte aux habitations, aux territoires, à l'environnement (notamment les ressources en eau potable). Demande à ce que les atteintes aux propriétés soient compensées.	Délibération du 28/06/06
Saint Vincent de Paul	Approuve le principe du CABx. S'oppose à un passage par la presqu'île pas rentable et nuisible aux marais et au cadre de vie.	Délibération du 12/06/06
Saint Vincent de Paul	Rejet de la nouvelle proposition du fuseau A1 bis, impensable et provocante. S'oppose à tout passage sur la presqu'île, économiquement injustifiés.	Délibération du 04/09/06

Communes de l'Ouest et du Sud

<i>Communes de l'ouest et du sud</i>	<i>Résumé de l'avis</i>	<i>Modalité</i>
Audenge	<p>La commune fait partie du parc naturel régional des Landes de Gascogne, espace protégé qui constitue une contrainte majeure pour tout projet. Les tracés actuels ne respectent pas les populations. Débat public tronqué.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le CABx ne présente que des nuisances en l'état actuel du projet ; • La maîtrise de l'étalement urbain passe par le respect des documents d'urbanisme ; • Refuse le projet dans une totale solidarité avec les communes concernées ; • Demande le retrait de tous les fuseaux ; • Sollicite une nouvelle concertation. 	Délibération du 28/06/06
Biganos	<p>Demande de surseoir au choix du fuseau autoroutier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un des fuseau impacte la cohésion d'un quartier ; • on ne connaît pas l'articulation financière de ce projet de niveau européen ; <p>La collectivité ne peut supporter le financement sans connaître les retombées pour son secteur.</p>	Délibération du 06/07/06
Le Barp	<p>Déplore le manque de cohérence dans la conduite des projets d'infrastructures, déplore le manque sur les modes alternatifs, s'inquiète des risques pour l'intégrité du territoire et l'étalement urbain. Rejoint les propositions du PNR. Il faut envisager des solutions améliorant les infrastructures existantes routières et ferroviaires. Les fuseaux ouest apportent le plus d'impacts.</p>	Délibération du 29/06/06
Le Temple	<p>Opposée à la réalisation du projet.</p>	Délibération du 26/06/06
Marcheprime	<p>Les tracés ne respectent pas les populations. Rappel du débat tronqué. La maîtrise de l'étalement urbain passe par le respect des documents d'urbanisme. Refuse le projet proposé et la méthode. Demande le retrait des fuseaux 7, 8 et 9 Y qui coupent la commune en deux. Propose une nouvelle concertation pour redéfinir les contraintes et les objectifs afin de présenter un nouveau projet.</p>	Délibération du 22/06/06

Martignas sur Jalle	<p>Débat public tronqué. Pas de consultation des maires : inadmissible. Le CABx n'apporte que des nuisances pour les communes traversées. La maîtrise de l'étalement urbain ne peut être assurée que par les documents d'urbanisme. Il faut chercher un tracé plus au nord, désenclavant réellement le Médoc. Refuse le projet présenté et la méthode utilisée. Demande le retrait de tous les fuseaux. Demande une nouvelle concertation pour un nouveau projet intégrant les modes de transport alternatifs.</p>	Délibération du 28/06/06
Mios	<p>La commune a organisé un débat avec la population. Le raccordement Z à A63 est nuisible : traverse la forêt et crée une coupure de plus sur la commune. Le fuseau 9Z traverse le parc naturel sur 18 km et passe par la zone natura 2000. Le raccordement Y ne traverse pas de zones urbanisées mais une des plus belles parcelles sylvicoles, compromet la création d'une zone d'activités. Le raccordement X est le moins dommageable. Large consensus contre le projet, pas de concertation. Contre les fuseaux Y et Z, pour le raccordement X.</p>	Délibération du 29/06/06
Mios	<p>Suite à la réunion cantonale de Marcheprime du 24/07/06 et la réunion préfectorale du 29/08/06, prend acte avec satisfaction de l'abandon du fuseau 9Z. Craint les conséquences du dédoublement CABx-A63, qu'en conséquence la commune refuse.</p>	Lettre du 21/09/06
Mios	<p>Souhaite un passage entre Croix d'Hins et Pierroton. Considère le dédoublement A63-CABx difficilement réalisable compte tenu des contraintes territoriales. Observe qu'il créerait une enclave. Refuse le dédoublement proposé, et lui préfère la mise à 2x3 voies de l'A63.</p>	Délibération du 04/10/06
Saint Jean d'Illac	<p>Consciente de la problématique liée au transit, demande au plan départemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la mise à 2X3 voies de la rocade ; • la reprise de la concertation avec les élus et la population ; • la reprise des études ; • la poursuite du développement des TC voyageurs et marchandises. <p>Au plan national : l'optimisation de solutions avec d'autres moyens de transport que la route.</p>	Délibération du 19/06/06

Salaunes	<p>L'esprit de la loi démocratie de proximité n'est pas respecté. Le CABx porte atteinte à l'environnement, il est contraire au développement durable. S'oppose au CABx. Demande au plan local :</p> <ul style="list-style-type: none">• la mise à 2X3 voies de la rocade ;• le désenclavement du médoc par la RN 215 ;• le développement des TC voyageurs et marchandises. <p>Demande au plan national une politique d'optimisation des modes de transport alternatifs.</p>	Délibération du 01/06/06
----------	--	-----------------------------

Communes concernées par le barreau A10/A89
Communauté Urbaine
Communauté de communes
Groupe d'élus
Autres élus

<i>Communes concernées par le barreau A10 / A89</i>	<i>Résumé de l'avis</i>	<i>Modalités</i>
Vérac	Demande l'élargissement de la zone d'étude pour une liaison rapide A10 / A89.	Motion du 13/04/06
Communauté de communes du Canton de Fronsac	Profiter des études du CABx pour envisager une liaison rapide A10-RN 10 / A89 pour dégager la RD 670.	délibération du 30/05/06
Communauté de communes du Pays Foyen	Souhaite que l'aire d'étude du CAB soit étendue au tronçon A10-RN10 / A89 pour relier le libournais à cette infrastructure.	Motion du 26/04/06
<i>Communauté Urbaine</i>	<i>Résumé de l'avis</i>	<i>Modalités</i>
Communauté Urbaine Bordeaux	<p>Demande au Ministre des transports de donner le temps nécessaire à la conduite du dialogue.</p> <p>Rappelle la nécessité absolue de mettre en oeuvre un plan global alternatif à la route prioritairement axé sur le ferroviaire et le maritime en ayant conscience que cela ne suffira probablement pas.</p> <p>Réitère sa demande de prévoir le jumelage avec le fer pour le fret.</p> <p>Favorable dans ces conditions à un CABx par l'ouest, à péage.</p> <p>Réaffirme la nécessité d'éviter l'asphyxie de l'agglomération par le trafic de transit, par précaution.</p> <p>Demande des mesures pour éviter l'étalement urbain (ceinture verte) et un seul échangeur desservant les secteurs économiques de l'aéroport et du Médoc.</p> <p>Rappel l'urgence de la mise à 2x3 voies de la rocade.</p> <p>Rappel la priorité et l'urgence de la desserte de la presqu'île d'Ambès depuis l'A10 et la rocade, qu'un échange soit assuré ou non par le CABx.</p> <p>Demande à s'éloigner des zones d'habitat (St Aubin et Parempuyre).</p> <p>Opposée au fuseau B2 à proximité des sites Sévésos et au fuseaux 6X et 6'X.</p>	délibération séance 21/07/06
<i>Communauté de communes</i>	<i>Résumé de l'avis</i>	<i>Modalités</i>
Communauté de communes "Coeur du Médoc"	<p>CABx nécessaire au désenclavement du Médoc.</p> <p>S'oppose aux fuseaux proposés, sans réunion dans le nord Médoc.</p> <p>Demande une relance de concertation.</p>	Lettre au préfet du 28/06/06

Communauté de communes du Cubzaguais	<p>Condamne la méthode de concertation.</p> <p>S'oppose aux fuseau A1, à l'élargissement de l'A10, et à tout passage sur le Cubzaguais.</p> <p>Est favorable au principe du CABx par l'ouest accompagné de solutions alternatives (mer, fer...).</p> <p>Demande l'ouverture de nouvelles négociations avec les élus.</p>	délibération du 14/06/06
Communauté de communes Médoc Estuaire	<p>Elus non consultés.</p> <p>Le projet méconnaît :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les territoires viticoles AOC, • les zones naturelles remarquables, • les zones résidentielles. <p>Refuse l'ensemble des fuseaux.</p> <p>S'élève contre l'absence de concertation.</p> <p>Demande le retrait du projet.</p> <p>Demande une vraie concertation avec comme priorité la desserte du port du Verdon et le désenclavement du Médoc.</p>	délibération du 22/06/06
<i>Groupe d'élus</i>	<i>Résumé de l'avis</i>	<i>Modalités</i>
Association des maires du canton de Blaye	<p>Condamne la méthode.</p> <p>Dénonce l'absence de communication préalablement à la présentation du 25/04/06.</p> <p>Rejette le choix des tracés.</p> <p>Demande une nouvelle étude avec concertation.</p> <p>Insiste sur l'importance de solutions intermodales pour le développement durable.</p> <p>Invite M le Préfet à interrompre le débat actuel et à ouvrir de nouvelles discussions.</p>	Motion reçue le 22/05/06
Collectif des élus municipaux de Haute Gironde	<p>Dénonce la méthode utilisée par l'Etat.</p> <p>S'oppose aux projets de fuseaux proposés ou à venir tant que le débat public n'aura pas été mené à son terme.</p> <p>Réclame l'ouverture d'une véritable concertation.</p> <p>Demande à être informé sérieusement et régulièrement.</p>	Compte rendu de la réunion du 16/08/06
Coordination des élus opposés au grand contournement de Bordeaux	<p>Demande l'arrêt de la concertation car le refus des tracés par la population et les élus locaux est manifeste.</p> <p>Propose un grand débat sur tous les modes de transport sur la région, avec prise en compte des enjeux relatifs à l'effet de serre, à l'évolution du coût du pétrole et à l'encombrement de l'espace.</p>	Lettre du 09/05/06
Syndicat mixte du Pays Médoc	<p>L'infrastructure doit compenser les nuisances par une plus-value territoriale. Les propositions de fuseaux ignorent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les territoires viticoles en appellations ; • les zones naturelles remarquables ; • les zones résidentielles. <p>Les projets sont inacceptables, il faut étudier d'autres fuseaux en concertation avec les élus.</p>	Avis du 05/06/06

Syndicat mixte du Pays Médoc	Le syndicat ne remet pas en cause la nécessité d'une infrastructure nouvelle. Considère que des incertitudes demeurent concernant le développement et le désenclavement du Médoc, et sur l'impact de l'ouvrage sur l'environnement. Confirme que les fuseaux présentés sans concertation préalable à leur définition sont inacceptables.	Délibération du 16/10/06
Syndicat mixte du pays de la Haute Gironde	Débat de 2003 tronqué. Absence de concertation avec les élus et décideurs locaux. Choix des fuseaux hors réalité environnementale, urbanistique et économique. Réprouve la méthode, veut être associé en amont. Rejette les fuseaux. Exige la recherche de moyens de communication avec Bordeaux, indispensable au développement du pays, prenant en compte toutes les solutions y compris intermodales. Demande l'interruption de la procédure et l'ouverture d'un nouveau débat public.	Délibération du 28/06/06
Les élus du canton d'Audenge	Chaque commune exprime son choix de fuseau, l'accord se fait autour du 8X. Les élus ne veulent pas découvrir un nouveau fuseau dans la presse. La synthèse sera proposée aux élus.	Réunion du 24/07/06
<i>Autres élus</i>	<i>Résumé de l'avis</i>	<i>Modalités</i>
Conseillère Générale Christine Bost	2 objectifs prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> • Préserver le cadre de vie des girondins et protéger les zones urbanisées; • Désenclaver le Médoc, desserte par la RN 215 essentielle mais pas sur le canton de Blanquefort qui est déjà suffisamment desservi. Il faut desservir le nord et le littoral. Nécessité de développer le ferroutage.	Lettre du 29/06/06

Institutionnels

<i>Institutionnels</i>	<i>Résumé de l'avis</i>	<i>Modalités</i>
CCI de Bordeaux	<p>Pour CABx à l'ouest avec 3 échangeurs : Presqu'île d'Ambès, Médoc et aéroport en intégrant deux contraintes : la traversée des zones viticoles et les conséquences sur l'étalement urbain.</p> <p>Sur le blayais, souhait avant tout de l'amélioration de la RN 137. Puis ajout d'un échangeur avec CABx ou avec l'A10.</p> <p>L'enjeu du passage par la presqu'île est de pouvoir développer une plate forme logistique multimodale, de préférence par le fuseau 1.</p> <p>Desserte sud-médoc : un écahngeur est à prévoir avec la N215. Refus des fuseaux présentés : passer plus au nord pour éviter les vignobles et les habitations.</p> <p>L'ouest de Mérignac : Tracé 6 : incompatible avec la proximité des cuves de Martignas et St Jean d'Illac. Tracé 7 intéressant car pas trop éloigné de l'agglomération.</p> <p>Connexion sud au point Y permet le développement du Laser Méga Joule au Barp.</p> <p>En conclusion favorable au fuseau A1 (ou B1 pour desserte du Blayais si compatible avec la vignoble) ; nécessité d'accompagner le projet par des aménagements sur les RN 215 et RN 137; maintenir la possibilité d'un jumelage avec un éventuel contournement ferroviaire; rappel de l'urgence du CABx.</p>	Assemblée Générale du 12/06/06
CCI de Libourne	<p>Importance d'un tracé qui relierait A89 à A10 et A63, pour améliorer la desserte du libournais et rééquilibrer le développement vers l'est et éviter que le trafic venant de Lyon aille sur la rocade.</p> <p>L'aire d'étude doit être étendue pour joindre A89</p> <p>La rocade est trop saturée, il faut faire le CABx, les conditions de vie des habitants et d'activité des entreprises sont trop dégradées.</p> <p>Il faut être constructif sinon, on va prendre encore deux ans de retard.</p>	Lettre du 20/06/06
Président du CESR	<p>CABx = seule solution crédible pour dévier le trafic de transit nord sud. L'asphixie de l'agglomération bordelaise aurait des conséquences très graves sur l'activité économique, l'emploi et la vie quotidienne de tous. Il faut conduire à son terme la concertation pour avoir la DM avant la fin 2006.</p>	Lettre du 12/06/06
Chambre d'agriculture de la Gironde	<p>Regrette l'absence de concertation préalable à la présentation des fuseaux.</p> <p>Aucun tracé est acceptable mais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • propose l'étude d'une alternative à A1 avec un tunnel; • suggère l'étude d'un fuseau plus au nord entre Blaye et Pauillac. <p>Souhaite être associée de façon continu à ce projet.</p>	Courrier du 13/07/06

Fédération des syndicats des grands vins de Bordeaux	Demande l'application de l'article L641-11 du code rural relatif à la protection des appellations d'origine contrôlée.	Lettre du 01/06/06
Fédération des syndicats des grands vins de Bordeaux	Rejet du fuseau 4bis par la vallée du Brouillon. Considère le fuseau 1bis comme le moins dommageable aux terroirs viticoles (variante sud de Cubzac-les-Ponts). Souhaite un échangeur sur la RN215.	Lettre du 12/09/06
SYSDAU (SCOT de l'aire métropolitaine)	<p>Rappel de l'attachement du SYSDAU à ce projet et aux respects des principes fixés dans le SCOT pour sa réalisation.</p> <p>Demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la prise en considération des habitants et le principe de moindre nuisance possible ; • le principe de précaution, la protection contre le bruit et l'insertion paysagère dès la DUP ; • la prise en compte des contraintes naturelles et paysagères : zones humides ou à valeur écologique, zones inondables, zones viticoles et forestières. <p>CABx, considéré comme indispensable, doit s'inscrire dans un vrai projet de territoire.</p> <p>Le territoire du SYSDAU est en pleine mutation, le territoire extérieur en pleine expansion, le projet ne doit pas amplifier l'étalement urbain et doit s'insérer dans l'environnement.</p> <p>Les fuseaux actuellement proposées sont inacceptables.</p> <p>Etudier un passage plus au nord pour la section centrale commune à tous les fuseaux.</p> <p>Souhaite un bilan coût-avantage pour chacun des objectifs du CABx.</p> <p>A l'ouest, le SYSDAU refuse un passage plus proche de l'agglomération que celui prévu au Schéma Directeur.</p> <p>Favorable à une solution avec deux échangeurs à l'ouest et décalage vers le nord-ouest du barreau commun central.</p> <p>Demande la prise en compte de compensation par une large indemnisation des riverains jusqu'à 400 m de l'infrastructure pour les nuisances sonores.</p> <p>Suggère la création d'un groupe de liaison et de concertation entre les élus et l'Etat.</p>	Envoi du 29/06/06 de l'avis issu de la réunion du comité syndical du SYSDAU du 02/06/06
SYSDAU	<p>S'oppose au fuseau 8 privilégié par le Préfet à l'issue de la concertation.</p> <p>Passage de ce fuseau très proche du hameau du Las sur St Jean d'Illac et du lotissement des Pins sur Martignas.</p> <p>Demande un retour à l'ancien fuseau 9.</p>	Lettre du 08/09/06 du Président, vice-président et 2 membres (maires de St Jean d'Illac et de Martignas)

Port Autonome de Bordeaux	<p>Nécessité de réaliser le CABx par l'ouest, pour desserte des plates formes intermodales.</p> <p>Fuseau B2 considéré comme inacceptable : risque industriel considérable, qui condamne le développement, voire la pérennité des installations.</p> <p>Le CABx devra assurer la desserte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du port du Verdon et de l'aéroport par un raccordement à la route du Médoc ; • de la presqu'île d'Ambès. <p>Mais, la desserte de la presqu'île doit être améliorée sans attendre le CABx, dont la réalisation doit être accompagnée d'actions visant la maîtrise de l'urbanisation pour garantir l'avenir de la ZIP de Bassens et sa vocation industrielle.</p> <p>Les ouvrages de franchissement devront être compatibles avec le passage des navires actuels et futurs.</p>	Résolution du conseil d'administration du 12/06/06
Union Maritime et portuaire de Bordeaux	<p>La communauté portuaire souhaite le CABx par l'ouest. B2 est inacceptable : il faut conserver les qualités et le potentiel d'accueil d'entreprises dans la presqu'île.</p> <p>Le CABx doit être raccordé à la route du Médoc pour desservir le Verdon, et à la presqu'île d'Ambès.</p> <p>La compétitivité d'un port se gagne à terre.</p> <p>Accompagner le CABx avec des mesures de maîtrise de l'urbanisme pour protéger la ZIP d'Ambès.</p> <p>Il faut améliorer la desserte de la presqu'île sans attendre l'échéance lointaine du CABx :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation de la Côte de Garonne • Mise à niveau de la RD 113 • Réaménagement de la RD 257 <p>Choix des fuseaux : A1 ou B1 avec échangeur sur la RN 215.</p>	Lettre du 08/06/06
Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne	<p>Déplore le manque de cohérence des projets d'infrastructures : LGV, A 65, A 63, ligne à haute tension...qui remettent en cause l'intégrité du territoire du parc</p> <p>Demande un débat global sur ces projets</p> <p>Exige la concertation avec le parc et le respect de sa charte.</p>	Délibération du 23/06/06
Syndicat viticole de Saint Julien de Beychevelle	<p>S'oppose au fuseau proposé par le CRINAO : un franchissement au nord de Blaye, appui sur l'île Bouchaud et passant entre les communes de Saint Julien de Beychevelle et Cussac.</p>	Lettre du 28/06/06
Syndicat viticole des Premières Côtes de Blaye	<p>Opposition ferme aux fuseaux proposés.</p> <p>Aucune consultation préalable lors de l'étude.</p> <p>Destruction de territoires uniques et irremplaçables.</p> <p>Pas de réserve foncière permettant de substituer les surfaces détruites.</p> <p>Exploitations familiales sur de petites surfaces : 8 ha en moyenne = structures fragiles. Plusieurs centaines d'emplois disparaîtraient.</p> <p>Autoroutes = couloir à grêle causant de gros dommages.</p> <p>Impact sur le paysage incompatible avec le développement de l'oenotourisme.</p>	Lettre du 03/07/06

Syndicats viticoles du Médoc (Lustrac, Moulis, St estèphe, Margaux, Pauillac, St Julien,...)	Préoccupés par les impacts potentiels : équilibre hydraulique, air, image. Opposition aux fuseaux proposés, ainsi qu'à tous ceux qui porteraient atteinte au territoire viticole. Conscients de la nécessité de trouver une solution qui devra désenclaver le Médoc.	Lettre du 29/06/06
Syndicat viticole des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieurs	Pas d'avis sur les aspects techniques du projet, mais seulement sur les incidences viticoles. Opposé à une atteinte aux territoires viticoles. Souhaite être concerté pour toutes évolutions du dossier	Lettre du 18/10/06
Hauts de Garonne Développement	CABx nécessaire pour : <ul style="list-style-type: none"> • améliorer les conditions de circulation dans l'agglomération; • contribuer au désenclavement des entreprises et des habitants de certains quartiers; • il devra s'intégrer dans son environnement; • il doit bénéficier au développement économique en desservant les ZA sans transiter par les zones urbanisées. 	CR de l'AG du 13/06/06 et lettre au préfet du 14/06/06

Associations et divers

<i>Associations et divers</i>	<i>Résumé de l'avis</i>	<i>Modalité</i>
Association "Survivre sur la RN 215"	Propose un tracé par le nord Médoc, utilisant la liaison Saintes – Royan en cours de réalisation à 2X2 voies. Franchir l'estuaire au nord de la Gironde (projet en 1979). Traverser Nord sud du Médoc par la route des lacs et les zones de forêts dévastées par la tempête de 99. Projet éloigné des zones urbaines et désenclave le Médoc.	Lettre du 10/06/06
Association de Défense des Sites et Habitants de Haute Gironde	<p>Opposition totale au CABx.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appel pour un moratoire sur les projets autoroutiers : l' autoroute est une infrastructure d'une autre époque: le trafic PL va diminuer suite à l'augmentation du prix et la raréfaction du pétrole, la prise en compte de l'environnement..., il n'y a pas besoin de faire des autoroutes. • Beaucoup de préjudice sur la haute Gironde : destruction du patrimoine, massacre écologique, augmentation des maladies, perte d'emplois, gel des terres, nuisances sonores et visuelles, les PL continueront à prendre l'itinéraire gratuit.... • Présence de nombreux sites historiques incompatible avec une autoroute. • S'attaquer aux causes de l'asphixie routière : pas le transit nord-sud, mais les migrations journalières des habitants de l'agglomération. • Investir dans les transports en communs (TC). • Attention à la pollution par le cadmium et les métaux lourds. • Mettre en place la RPLP : Redevance sur les Poids Lourds liée aux Prestations. 	Lettre du 02/08/06
Association des usagers des transports de la région Aquitaine	<p>Solutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser le pont Lucien Faure + TC en site propre; • Prolonger vers Madrid et Toulouse la ligne nouvelle; • Moderniser la ligne de ceinture de Bordeaux et faire un tram-train; • Accélérer la 3ème phase du tramway. <p>La circulation à Bordeaux va alors s'arranger. CABx est inacceptable, inutile et dangereux.</p>	Lettre du 06/07/06

<p>Association Grand contournement ouest</p>	<p>Peu de publicité autour de la concertation. Demande que toutes les réunions et les CR soient publiques. Cohérence avec les documents d'urbanisme : seul le fuseau 9 convient. Milieu humain : le fuseau 6 impacte les communes de Saint Jean d'Illac et Martignas. Le 9 est sans impact. L'association pense que le fuseau 9 bien qu'éloigné ne générera pas d'étalement urbain du fait des terrains militaires. Milieu naturel : le fuseau 9 repoussé à l'ouest de Sainte Hélène répond le mieux à cette exigence. Eaux : Risque majeur de pollution pour le fuseau 6. Pollution de l'air : le journal de la concertation n'en parle pas. Les fuseaux 6, 7 et 8 touchent les communes de Saint Médard, Mérignac, Bordeaux, Martignas et Saint Jean d'Illac. Le 9 est le moins polluant. Nuisances sonores : efficacité des protections phoniques ? Exemple du circuit auto-moto de Mérignac avec butte anti-bruit, audible pourtant depuis Martignas à 4km. Seul le fuseau 9 est éloigné des populations et ne gênera personne. ZNIEFF : les fuseaux 7 et 8 franchissent la ZNIEFF de Souge, le 9 l'évite. Le fuseau 6 tangente le périmètre de danger du site du CAEPE. Rejette les propositions d'échangeur au droit de la RD 213 pour desservir l'aéroport et propose un seul échangeur sur la RN 215 pour désenclaver le Médoc. Jumelage : il faut le faire. Proposition : fuseau 9 + passage à l'ouest de Sainte Hélène.</p>	<p>Lettre du 23/06/06</p>
<p>Association Grand contournement ouest</p>	<p>Remercie le préfet d'avoir supprimé le fuseau 6. Attire son attention sur l'inutilité des fuseaux 7 et 8 : de longueur équivalente au 9, donc aucun intérêt sauf de raccourcir le trajet jusqu'à l'aéroport. Mais beaucoup de nuisances pour les habitants des quartiers : lotissement des Pins à Martignas et quartier du Las à Saint Jean d'Illac et aux élèves du nouveau collège. 7 et 8 passent sur la ZNIEFF du camp de Souge.</p>	<p>Lettre du 18/07/06</p>
<p>Association Grand contournement ouest</p>	<p>La CNDP précise à l'association que cette concertation n'est pas une procédure codifiée par la Loi.</p>	<p>Lettre du 29/05/06 à CNDP. Réponse CNDP du 08/06/06</p>
<p>Association Grand contournement ouest</p>	<p>Rappelle son soutien au fuseau 9Z, au lieu du 8Y choisi par le Préfet, plus proche des habitations, traverse ZNIEFF camp de Souge, nécessitera une dépollution pyrotechnique, non conforme au SCOT.</p>	<p>Lettre du 11/09/06</p>
<p>Association Grand contournement ouest</p>	<p>Indique que la grande majorité des municipalités et des populations concernées ne sont pas opposées au projet et sont favorables au fuseau 9Z sur la partie sud du projet.</p>	<p>Lettre du 25/09/06</p>

Association "Durable" et "Cercle Citoyen"	Le CABx est indispensable, demande : <ul style="list-style-type: none"> • de réduire à 2 propositions les fuseaux en choisissant les moins pénalisantes pour la population, • de proroger le délai de la concertation (2 mois trop court), • de consulter les élus, les associations, les acteurs socio-éco,... 	Lettre du 11/05/06
Association "Durable"	Réitère son soutien au projet de CABx. Réaffirme son opposition au fuseau A1bis présenté le 29/08/06, qui ajoute des contraintes supplémentaires à la population (en plus de celles de la LGV), et ne permet pas de désenclaver la Haute Gironde.	Lettre du 18/09/06
Chasse – Pêche – Nature - Traditions	CNPT fustige les conditions dans lesquelles le débat public s'est achevé, la méthode mise en oeuvre pour la concertation 2006, et les justifications techniques du projet. Le choix du fuseau 5C est lourd de conséquences pour la Haute Gironde. Le CABx est incompatible avec le protocole de Kyoto. CPNT réclame un nouveau vrai débat public et se positionne contre le CABx.	Communiqué de presse du 28/07/06
Collectif de défense de Plassac	Les tracés B4 et C5 qui traversent la commune de Plassac sont inacceptables : <ul style="list-style-type: none"> • pour le patrimoine : villa gallo-romaine, maisons typiques, Citadelle de Blaye, châteaux... • pour le tourisme : port de plaisance, oenotourisme, circuits pédestres, carrelets, projets de complexe de balnéothérapie... • ils n'apporteront rien à l'économie locale : voir exemple d'A10 à Etauliers, et nuiront à la viticulture. • sont incompatibles avec la protection de l'estuaire. • pour la population : les habitants ont choisi le calme, l'immobilier a fortement augmenté, on ne peut pas tolérer que les biens soient dépréciés, la zone est inondable : "la construction d'un pont aggraverait le risque inondation". 	Lettre du 26/06/06
Comité de la forêt et des ruisseaux	Pas systématiquement contre le projet, mais demande un fuseau plus à l'ouest, en aval de Blaye et à l'ouest de Ste Hélène.	Lettre du 10/04/06
Conseil des grands crus classés en 1855 (Médoc & Sauternes)	Remercie le DRE d'avoir abandonné les fuseaux qui traversaient les grands crus classés du Médoc mais signale que les fuseaux C5 et B4 restants auront des répercussions hydriques irréversibles sur l'appellation Margaux. Le fuseau A1 ou le contournement par la partie nord du Médoc à hauteur de Lesparre respectent mieux le territoire des grands crus classés du Médoc.	Lettre du 18/07/06
Coordination des associations et des habitants de la presqu'île	Non au projet de CABx, pour la défense du cadre de vie et l'avenir, demande aux élus de tenir des réunions avec la population avant de délibérer.	Lettre ouverte aux élus du 20/06/06

<p>Coordination des associations et des habitants de la presqu'île d'Ambès</p>	<p>Opposée au CABx. L'objectif : capter le flux nord-sud est illusoire : les PL n'emprunteront pas un axe payant. Il y a d'autres solutions : mode de transport alternatif : fer ou mer, réaliser la mise à 2X3 voies de la rocade, faire des ponts urbains, mettre en place la RPLP.</p> <p>Le CABx ne désenclavera pas le Médoc : trop près de la rocade, l'étalement urbain est trop fort pour que le CABx y résiste.</p> <p>Pour la Presqu'île : dégâts irréversibles dans les marais, barrage dans une zone d'expansion des crues, emprunt de matériaux incompatible avec le régime hydraulique... Les pollutions sonores et visuelles seront pires qu'ailleurs : terrains plats et humides, maladies respiratoires...Préserver les sites SEVESO.</p> <p>Sur la presqu'île, il y a déjà : 3 ponts, une autoroute, 1 RN, des lignes à haute tension, des couloirs aériens, 1 axe ferroviaire, les usines SEVESO et les zones inondables.</p> <p>Un échangeur sur la presqu'île est inutile : il capte 7% du trafic : il n'y a aucun avantage pour les habitants, que des inconvénients.</p>	<p>Lettre ouverte reçue le 01/08/06</p>
<p>Coordination des collectifs d'habitants contre le grand contournement de Bordeaux – Le Pian Médoc</p>	<p>Opposée au contournement.</p> <p>Demande plus de concertation et d'écoute des acteurs locaux.</p> <p>Solution proposée obsolète, inacceptable.</p>	<p>Lettre du 10/06/06</p>
<p>Devlop'S-O</p>	<p>Propose de réactiver l'axe RN 21 de Limoges à Bergerac et relier Bergerac à Langon pour se connecter à l'A65. En option : un raccordement au niveau de Mont de Marsan et une "barrette" entre A62 (La Brède) et A63 pour desservir le bassin d'Arcachon.</p> <p>Projet plus structurant pour le grand Sud-Ouest qu'un contournement rapproché de Bordeaux.</p>	<p>Lettre du 05/06/06 et 18/07/06</p>
<p>FDSEA Nord Gironde</p>	<p>Emprises sur le vignoble inacceptables sur les cantons de Blaye et Bourg, sans possibilité de vraies compensations, ni alternatives compte tenu des hameaux et sites classés.</p> <p>Demande:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'abandon des tracés; • la mise en place de solutions alternatives (fer, élargissement de la rocade); • la recherche d'un fuseau beaucoup moins dommageable. 	<p>Lettre du 18/07/06</p>
<p>FGTE CFDT</p>	<p>Favorable au CABx, mais par l'Est.</p> <p>Passage à l'ouest est le fruit de lobbies intéressés par le développement immobilier pavillonnaire.</p> <p>Il faut faire routier et ferroviaire en même temps.</p> <p>Le débat a été écourté, puis shunté. Il faut avancer selon le concept du Développement Durable.</p>	<p>Lettre du 30/06/06</p>

<p>Les amis des marais de Montferrand</p>	<p>Critique de la méthode : débat interrompu, fuseaux sans concertation, insuffisamment renseignés. Pas de réunion d'information sur place. Solution en trompe l'oeil sur le bourg de Saint Louis (RD 257). Opposés au CABx tel que proposé dans le journal N°2. A remplacer par du feroutage. Il est impératif de sauvegarder les marais. B2 impossible : sites SEVESO et bourg d'Ambès. B1 et A1 traversent les palus de rives, la zone humide centrale. La dimension historique n'est pas prise en compte. Le syndicat intercommunal des marais de Montferrand n'apparaît pas. Faune : oubli des cygnes, des anatidés, des passereaux... Botanique : oubli de 7 espèces "plantes protégées". Eau : pas traitée sur A1 et B1. Chantier : trop généraliste. Paysage et patrimoine : espace ouvert à mettre en valeur, développer les activités de loisirs. Extraction de granulats sur place : risqué. Destruction inéluctable des sols tourbeux. Milieu humain : rien sur les nuisances sonores. Agriculture : amalgame agriculture et chasse. Desserte de la presqu'île d'Ambès : le passage à 2X2 voies des RD 113 et 257 serait nuisible à l'environnement dans la presqu'île, et générerait cloisonnement et repli.</p>	<p>Lettre du 26/06/06</p>
<p>Les habitants et les entreprises du hameau de Berganton (Saint Jean d'Illac)</p>	<p>Sont opposés au fuseau 7Y et 8Y : nuisances sonores, dégradation de la qualité de l'air et de la gestion forestière, id pour le fuseau 6'X. Pas d'opposition pour les fuseaux 6X, 9Y, 8Z et 9Z avec une préférence pour le 9Z.</p>	<p>Lettre du 28/06/06</p>
<p>Les Verts de Pessac</p>	<p>Les marchandises en transit représentent 1 % du trafic traversant la Garonne, il va doubler en 2025, il suffi d'élargir le pont d'Aquitaine. Le CABx sera saturé par les VL et VU générés par l'étalement urbain. Bilan net du secteur transport : 40 % des émissions de gaz à effet de serre. Il faut trouver des alternatives. Solutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • arrêter la construction des routes; • promouvoir les modes doux; • développer les TC; • utiliser la voiture en co-voiturage ou auto-partage; • contruire des quartiers denses "à portée de vélo"; • faire une directive territoriale d'aménagement. <p>Pessac souffre de l'étalement urbain.</p>	<p>Lettre reçue le 03/07/06</p>

<p>Les verts du nord Gironde</p>	<p>Développement durable = penser le développement en harmonie avec notre environnement naturel, humain et sociétal. Il faut prendre en compte les enjeux internationaux dans la plus petite décision locale.</p> <p>CABx = couloir à camions qui empêchera toutes mobilisations autour de transports alternatifs en particulier ferroviaire ou changer nos modes de vie afin de faire diminuer les besoins de transports.</p> <p>Les retombées économiques d'un échangeur sont un leurre : la pression foncière sera telle que les "jolis PLU" n'y résisteront pas.</p>	<p>Lettre du 28/04/06</p>
<p>Protection Environnement Médoc Estuaire</p>	<p>Demande le retrait du fuseau B2 : passe sur d'anciennes carrières à Bourg sur Gironde et les périmètres SEVESO sur la presqu'île : usines YARA, COBOGAL, stockage de propane liquéfié, de butane, zones d'appontage...</p> <p>La presqu'île est très bien desservie par la route et le fer, la situation en cul de sac est idéale pour la sécurité des riverains, gestion du danger, facilite la surveillance et l'évacuation des populations.</p> <p>Offre des cibles dangereuses surmontées par un promontoire à un terroriste potentiel.</p> <p>Risque pendant les travaux car les nombreux intervenants ne seront pas initiés aux précautions dans les zones à risques.</p>	<p>Lettre du 15/06/06</p>
<p>Section socialiste cantonale de Saint Laurent-Médoc</p>	<p>Demande de suspendre la concertation pour reprendre le débat public :</p> <p>Le CABx est-il opportun en 2020 ?</p> <p>Quelles alternatives l'Etat et l'Europe peuvent mettre en place pour réduire le fret routier ?</p> <p>Si CABx indispensable quel tracé pénalise le moins les habitants et l'environnement ?</p>	<p>Lettre du 22/06</p>
<p>Section socialiste de Saint André de Cubzac</p>	<p>Consciente des difficultés de déplacements, approuve la politique des collectivités locales en faveur des TC et reconnaît l'utilité du CABx, mais sa réalisation doit être accompagnée par un développement des transports alternatifs pour les marchandises et les voyageurs et des mesures d'aménagement pour limiter les déplacements.</p> <p>Condamne la méthode de concertation, rejette les fuseaux, demande de nouvelles négociations avec les élus et la population pour définir des tracés.</p>	<p>Motion du 22/06</p>

SEPANSO	<p>Interruption “autocratique” du débat de 2003. Denonce les lacunes du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte de l'effet de serre : pas de bilan carbone, • Granulats : impact des 3 Millions de Tonnes nécessaires ? • Milieux naturels. <p>Demande un débat global sur la problématique des transports en Aquitaine. Risque très fort de favoriser l'étalement urbain. En contradiction avec les engagements de la France vis-à-vis du changement climatique. Propose des alternatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Report modal sur le fer et la mer; • Taxer le transport routier; • Favoriser la consommation de produits locaux et de saison. 	Lettre du 21/06/06
Vivre avec le fleuve	<p>Non à ce projet pharaonique. Pas de réunion dans la presqu'île malgré les promesses faites [elle a eu lieu le 05/07/06]. Le débat public a été interrompu. Il ne prend pas en compte le prix croissant et la rareté des carburants. On ne peut pas obliger les PL à prendre un itinéraire payant. Dévalorisation importante des terres et habitations dans ou à proximité des fuseaux. Non respect des accords de Kyoto. Impacts irréversibles sur les marais de la presqu'île d'Ambès, espaces naturels classés Natura 2000. Nuisances sonores et visuelles d'un viaduc sur la presqu'île seraient très importantes.</p>	Lettre du 20/06/06
Les habitants des quartiers Garrot et Pujoulet à Lacanau de Mios	<p>Pas opposé au principe du CABx, mais demande de ne pas découpler CABx et A63, qui risque d'engendrer des nuisances importantes pour les quartiers Garrot et Pujoulet. si ce découpage était nécessaire, alors l'envisager par le fuseau Z.</p>	Lettre du 20/09/06
COBARTEC Collectif du Bassin d'Arcachon pour le réseau de transports en commun	<p>Opposé au projet de CABx. La priorité est de limiter le développement du fret routier. Mettre rocade à 2x3 voies et développer le ferroutage. CABx trop proche du bassin = risque de conurbation de Libourne à Arcachon. Projet à geler jusqu'aux élections de 2008.</p>	Lettre du 31/08/06